

DECISION DU
08/09/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E21000124 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 06/09/2021, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Bourg-de-Visa demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la déclaration de projet pour l'implantation d'un projet d'accueil éco-touristique et la mise en compatibilité n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bourg-de-Visa ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

Vu l'arrêté de délégation du 26 janvier 2021 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Frédéric TOULZAT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de Bourg-de-Visa et à Monsieur Frédéric TOULZAT.

Fait à Toulouse, le 08/09/2021

Le magistrat délégué



Thierry TEULIÈRE